



Saisie totale sur compte bancaire par huissier

Par **jflss**, le **14/04/2009** à **12:55**

Bonjour, rnrnmerci de votre écoute, je me retrouve face a un probleme d'huissier avec qui j'ai été présenté pour deux affaires en saisie sur salaire au tribunal , les deux affaires présentées et en cours de décision l'huissier a fait bloquer mon compte en banque pour l'une des deux affaires en cours , compte sur lequel venais d'arriver mon salaire, me laissant sans un sous pour le moisrnest ce normal? je croyais qu'en france meme l'état ne peut saisir que partiellement ,l'huissier fait t'il la pluie et le beau temps a sa convenance dans l'etat??? merci de me dire car je suis desesperéna t'il le droit?rnque puis-je faire pour me sortir de larnrnrnmerci de votre réponse rncordialementrnjean

Par **angelique**, le **17/04/2009** à **13:27**

Bonjour rnrnormalement lors de la notification de saisie que vous avez du recevoir il y avait un imprimé de mise a disposition d'une somme a caractere alimentaire vous pouvez demander a ce qu'un somme d'un montant superieur ou egale a celle du RMI en fonction de votre situation vous soit donnée. sinon allez sur le site de l'acabe c l'association contre les abus bancaires europeen et vous pourrez trouver ce formulaire afin d'avoir de quoi vivre.rnj'espere avoir repondu a votre questionrnau revoir